

Le Nouvel Ordre Mondial

Partage international n° 34 - Juin 1991

Mi-avril, après de nombreuses hésitations, les Coalisés occidentaux se sont finalement résolus à agir afin de mettre un terme au massacre massif des Kurdes. Les Coalisés ont pris cette décision à contrecœur et avec retard, après avoir fait traîner les négociations en longueur.

Compte tenu des lois non écrites du jeu du pouvoir politique, ce retard initial est facilement explicable, et était même prévisible — sauf, bien entendu, pour les Kurdes et l'opinion publique en général. En effet, faute de reconnaître la valeur des règles et des normes douteuses de ce jeu, les citoyens ordinaires n'ont pu qu'assister, impuissants, aux souffrances abominables subies par des réfugiés kurdes réduits au désespoir.

Il est triste de constater que les pays occidentaux et les pays arabes considèrent de leur intérêt de maintenir la dictature en Irak, de préférence certes sans Saddam Hussein, mais même avec lui si cela s'avère nécessaire. Tout, n'importe quoi, plutôt que de voir s'établir une démocratie. Des élections démocratiques en Irak conduiraient presque certainement à un gouvernement chiite, constitué d'islamistes intégristes de la même veine que ceux régissant le voisin iranien. Cette perspective paraît si terrifiante aux yeux de nombre de gouvernements, que ces derniers mettent alors de côté les idéaux de liberté et de démocratie qui leur sont chers.

Par ailleurs, la démocratisation pourrait bien conduire l'Irak à modifier sa politique ethno-religieuse. Un tel scénario conduirait à l'autonomie des Kurdes, perspective que les milieux coalisés ne considèrent pas non plus d'un œil favorable. On craint que la création d'un Kurdistan indépendant n'engendre des aspirations similaires chez les Kurdes de Turquie. D'autre part, le vide politique qui en résulterait, déclencherait une nouvelle course à la domination dans la région. La priorité fut donnée à la paix dans cette région par le maintien du statu quo et la sauvegarde des intérêts des nations amies (aussi immorales qu'elles puissent être). Les droits des peuples et des individus vinrent à peine en seconde, voire même en troisième priorité.

Il existe une autre raison, hautement morale, pour laquelle on a, au départ, abandonné les Kurdes à leur sort. La loi internationale, tout au moins sur le papier, garantit tous pays contre une quelconque intervention étrangère dans ses affaires intérieures. L'importance de ce principe de souveraineté est incontestable, et il ne doit pas être transgressé à la légère. Mais comment donc évaluer la validité de cette « souveraineté » ? La Charte des Nations Unies offre la possibilité d'interférer dans les affaires nationales, lorsque celles-ci présentent une « menace pour la paix et la stabilité dans le monde ».

En pratique, à ce jour, il n'a presque jamais été fait usage de cette formule pour condamner un pays, ni même seulement pour lui imposer des sanctions. L'Afrique du Sud, avec sa politique d'apartheid presque universellement réprouvée, constitue l'un des seuls exemples de l'application de ce principe. D'une façon générale, les Nations Unies disposaient jusqu'ici d'une faible marge de manœuvre, ce forum des peuples se trouvant handicapé par la guerre froide et les conflits paralysants entre l'Est et l'Ouest ou le Nord et le Sud. En invoquant le principe de non intervention, les différents pays pouvaient littéralement fermer les yeux sur des meurtres : les manquements aux droits de l'homme, les génocides, et la répression des minorités (ou dans certains cas de populations entières) sous ses diverses formes. Ces crimes ont parfois entraîné des réprimandes verbales, mais jamais d'interventions directes.

Les massacres perpétrés au Cambodge, en Ouganda et au Biafra, pour ne citer que quelques sinistres exemples, rejettent dans l'ombre les atrocités subies par les Kurdes alors que personne ne levait le petit doigt. A la lumière de cette horrible réalité, le fait de déployer des forces militaires afin d'assurer aux Kurdes une « zone de sécurité » (selon le Premier Ministre britannique John Major) ou une « enclave » (selon le Président Bush), constituait déjà en soi une décision d'une vaste portée. Il est fascinant de spéculer sur ce qui a pu conduire les Coalisés à renoncer à leurs objections politiques et à opter pour une action humanitaire. La réponse ne se trouve certainement pas dans la rhétorique ni dans les attitudes de nos leaders politiques, car leurs assertions se trouvaient noyées dans un brouillard de contradictions confuses. Mais il est évident que l'opinion publique a joué là un rôle décisif. Un tel cri

d'horreur a jailli des populations regardant la télévision, que les politiciens ont tout simplement été contraints de passer à l'action. Tout comme lors des récents événements en Europe de l'Est, et dans d'innombrables pays africains, cette même force irrésistible est en train de tout remuer et secouer : ce sont les peuples qui entraînent leurs leaders, malgré eux, vers les temps nouveaux.

Pourtant, la manière dont les gouvernements de la Coalition ont fini par céder aux appels du public n'est guère digne d'éloges. Dès qu'il fut évident que l'ONU et l'Irak étaient sur le point d'aboutir à un accord en vue de protéger les Kurdes, le Président Bush et ses collègues résolurent immédiatement de prendre des décisions unilatérales. Cette habitude invétérée d'agir sans consulter les autres demeure un obstacle sérieux au développement de l'ONU. Il est inacceptable qu'un ou plusieurs pays puissent s'approprier — pour des raisons militaires ou de supériorité économique — le rôle de gendarme du monde.

Le fait que la communauté internationale ne reste plus les bras croisés lorsque les droits de l'homme sont violés de façon flagrante est un signe de progrès. Toutefois, afin d'éviter toute attitude arbitraire, des résolutions sur les moyens et la date de la réponse appartiennent à l'ONU dans son ensemble, et non à une seule des nations membres.

Bien entendu, il ne serait en l'occurrence pas juste de ne blâmer que les Coalisés occidentaux. De nombreuses susceptibilités et points de conflit

résident au sein de l'ONU. La Chine ne veut pas entendre parler de la plus petite infraction au principe de souveraineté — car elle-même pourrait être amenée à devoir rendre des comptes sur son invasion du Tibet. L'attitude de l'Union Soviétique fait écho à celle de la Chine — sans doute afin de rester libre de traiter comme elle l'entend avec les mouvements indépendantistes qui ne cessent de se développer. Enfin, de nombreux pays en voie de développement ont une telle réputation en matière de droits de l'homme, qu'ils sont les champions naturels de la non intervention, particulièrement chez eux. Il est donc d'autant plus lamentable d'avoir raté l'occasion de mettre les Kurdes irakiens directement sous l'aile protectrice des forces de l'ONU. Cela aurait créé un précédent dont le bénéfice se serait fait sentir pendant longtemps.

Si l'on peut toutefois parler d'un gain dans le contexte d'une tragédie aussi épouvantable que celle des Kurdes, le voici : les citoyens ordinaires ont une fois encore démontré qu'ils deviennent de plus en plus mûrs, qu'ils ne se laissent plus prendre aux sophismes embrouillés des politiciens et qu'ils sont parfaitement capables de changer de manière significative le cours choisi par leurs dirigeants. Ceci représente certainement la véritable promesse d'un nouvel ordre mondial.

Moyen-Orient

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : [Editorial](#) ()